



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE COMMUNE DE MORRENS

Dans le cadre de la régionalisation de l'épuration des eaux usées vers la nouvelle STEP régionale à Echallens et conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, la Municipalité soumet à l'enquête publique complémentaire, pour le compte de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET), **du 1er août 2026 au 30 août 2026**, inclusivement, le projet suivant :

- Construction des raccordements nécessaires à l'acheminement des eaux usées pour un tronçon du lot 5 : Cugy – Morrens.

La présente enquête publique complémentaire porte sur les modifications apportées au projet.

La Municipalité met également en consultation, durant le même délai :

- **le rapport technique et ses annexes.**

Le dossier est déposé au Greffe municipal, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau.

Les oppositions ou observations relatives aux éléments faisant l'objet de la présente enquête publique complémentaire doivent être formulées par écrit et adressées au **Greffe municipal, Place du Village 1, 1054 Morrens**, ou remises directement au Greffe, durant le délai d'enquête.

La Municipalité